



Déclaration des organisations syndicales CGT, Cfdt, Solidaires, FSU, CFTC, UNSA à la réunion de la Commission permanente de modernisation de la Fonction publique du 28 avril 2011

Alors que depuis plus d'un an, la Commission permanente de modernisation de la Fonction publique n'avait pas été réunie, le ministre des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat et le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique la convoquent le jeudi 28 avril avec principalement, à l'ordre du jour, un "point d'étape de la RGPP".

Les organisations syndicales dénoncent la poursuite d'une démarche technocratique et à marche forcée de la RGPP, une nouvelle fois exposée dans le 5^e rapport d'étape présenté par le ministre, dans le cadre d'une politique appauvrissant la capacité des services de l'Etat à assurer leurs missions et à répondre aux aspirations des citoyens.

Elles dénoncent des propos qui tentent de faire croire à une modernisation qui conjuguerait "qualité de service et réduction des coûts".

Dans les faits, la RGPP a conduit à faire disparaître nombre de services de proximité. Des missions ont été supprimées ou privatisées. Quant aux "nouveaux services" mis en avant, ils sont peu lisibles par les usagers, y compris par les élus, et leurs conditions de mise en œuvre entraînent quasi systématiquement leur fragilisation au détriment de l'efficacité.

La gestion des moyens de l'Etat devient purement comptable.

Les personnels subissent l'hémorragie résultant du non-remplacement d'un départ en retraite sur 2, une politique salariale qui se traduit par une dégradation continue du pouvoir d'achat et la non reconnaissance des qualifications. Leurs compétences sont maltraitées au profit de politiques à court terme en fonction des priorités du moment.

Il en résulte une dégradation des conditions de travail et un profond mal vivre face à la destruction des services, des valeurs qui les fondent.

Face à cette situation, les organisations syndicales exigent l'abandon urgent de la RGPP. Une autre orientation est nécessaire en matière de politiques publiques. Celle-ci doit non seulement porter un coup d'arrêt aux restructurations et privatisations en cours, revenir sur les réformes injustes instaurées depuis 2007, mais également permettre un véritable développement des services publics, en en créant si nécessaire, dans le respect du statut de la Fonction publique, améliorant ainsi les conditions de vie et de travail des personnels et permettant de répondre aux besoins de toute la population.

le 28 avril 2011